

Hélidax signe une première

DAX La société a décroché un contrat pour la maintenance des 18 hélicoptères Fennec d'une base école de l'armée de terre, dans le Var

Thomas Jonckea
dax@sudouest.fr

La société dacquoise Helidax vient de remporter un nouveau contrat de maintenance auprès du ministère des Armées. Il porte sur l'entretien et la mise à disposition de 18 hélicoptères Fennec de la base école Général Lejay, située au Cagnet-des-Maures, dans le Var. Ce nouveau contrat de partenariat étatique a été signé pour une durée de dix ans. Il devrait permettre à Helidax de créer 26 emplois, dont huit sur le site de Dax, 15 au Cagnet-des-Maures et trois dans le Nord-Est de la France. L'entreprise passerait ainsi à une centaine de salariés et devrait voir son chiffre d'affaires annuel progresser de 20 %.

Nouvelle donne dans l'armée

La société, qui a fêté cette année ses dix ans, est déjà sous contrat avec le ministère des Armées pour la maintenance et la mise à disposition des 36 hélicoptères H120 de la base école de l'aviation légère de l'armée de terre de Dax. À l'époque, il s'agissait du premier partenariat public-privé de ce type dans le domaine de la défense. Avec ce deuxième contrat, le ministère

des Armées confirme sa volonté de déléguer au secteur privé une partie de la maintenance de son parc volant afin d'optimiser le maintien en condition opérationnelle (MCO). Pour mémoire, la ministre Florence Parly avait tapé du poing sur la table en décembre 2017 en expliquant que « moins d'un aéronef sur deux est en mesure d'effectuer la mission pour laquelle il a été conçu » et soulignant « l'impérieuse urgence de réformer notre MCO aéronautique ».

Un intérêt stratégique

En septembre, la secrétaire d'État aux Armées et ancienne maire de Mont-de-Marsan, Geneviève Darrieussecq, avait d'ailleurs déjà rendu une visite remarquée à la société, lors d'un passage à la base école de Dax.

Hier, le directeur général adjoint d'Helidax, Jean-Jacques Chesneau, s'est dit « très content » de ce nouveau contrat, qui offre des perspectives de développement importantes pour la jeune société dacquoise.

Pour lui, cet engagement a surtout un intérêt stratégique et politique de premier plan : « C'est le premier contrat d'externalisation



Ce sont des hélicoptères Fennec de ce type qui feront l'objet de ce contrat de maintenance. PHOTO DR

de ce gouvernement dans le domaine de la défense. La nouvelle direction de la maintenance aéronautique (DMAé) a été installée en début d'année dernière et ce contrat est le premier à voir le jour. »

Il y a donc fort à parier que de nouveaux accords de ce type verront le jour d'ici la fin du quinquennat. Quand à savoir si d'autres reviendront à Helidax, il est encore bien trop tôt pour le dire. « J'aimerais bien qu'il y en ait d'autres, convient Jean-Jacques Chesneau. Mais il faut d'abord nous laisser poser nos valises. Notre priorité est de satisfaire pleinement notre nouveau client. »

HÉLIDAX A 11 ANS

Hélidax est née en janvier 2008 de l'association du Britannique Babcock et du français DCI (dont l'État est actionnaire à 50 %). Il s'agissait de créer un prestataire privé capable d'honorer le premier partenariat public-privé avec le ministère de la Défense (ex ministère des Armées) pour le maintien en conditions opérationnelles d'aéronefs militaires. En l'occurrence, les héli-

coptères de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (Ealat). Hélidax a acheté à Airbus 36 hélicoptères H120 qu'elle a modifiés pour les besoins de la formation militaire (vision nocturne, tableau de bord électronique, etc.) et dont elle assure l'entretien quotidien. Elle les met ensuite à disposition de l'école pour une moyenne de 20 000 heures de vol par an.

En attendant, que les Dacquois ne soient pas surpris s'ils voient d'ici quelques mois des hélicoptères

en robe camouflage voler au-dessus de leur tête. Il s'agira des Fennec venus pour la révision.

Quatre ans de prison pour trafic d'héroïne

TRIBUNAL Les prévenus faisaient des allers-retours entre l'Espagne, les Pays-Bas et Mont-de-Marsan

Des comptes d'apothicaires en grammes d'héroïne et de cocaïne. Voilà à quoi se sont prêtés les juges montois et les prévenus, mardi, lors de l'audience devant le tribunal correctionnel. Essayant de minimiser son implication, l'homme de 62 ans, actuellement incarcéré, n'a eu de cesse de jouer sur les mots, retourner les questions et noyer le poisson pour éviter de répondre aux interrogations des magistrats.

Sur les faits, tous deux reconnaissent leur implication dans l'achat d'héroïne entre l'Espagne, les Pays-Bas et Mont-de-Marsan, entre l'été 2017 et juillet dernier, quand ils ont été arrêtés à Bordeaux, sur une aire d'autoroute. Ils étaient sous surveillance, suite à un renseignement anonyme. Écoutes téléphoniques et mesure de géolocalisation avaient été mises en place.

Une savonnette d'héroïne

Dans la voiture qui les ramène vers Mont-de-Marsan, 130 grammes d'héroïne sont retrouvés sous les sièges, dissimulés avec soin, ainsi que 300 grammes de produits de coupe. Le principal intéressé parle de consommation personnelle. « Mais là encore, ça ne colle pas, Monsieur, insiste Céline Bucau, pour le ministère public. Entre votre propre consommation et les déclarations de vos acheteurs – qui

n'ont pas intérêt à en rajouter – nous savons pertinemment que cela tourne davantage sur des voyages autour de 2 à 2,2 kilogrammes d'héroïne. Pour vous, le trafic est un travail comme un autre. »

Dans les éléments récoltés lors de l'enquête, les témoins expliquent que le prévenu avait toujours des bijoux pour la revente, de l'argent liquide et une savonnette. « Généralement, ce terme de savonnette est pour des drogues comme le cannabis. Là, nous parlons d'héroïne », insiste le procureur. En 1990, l'homme, originaire d'Angola, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour trafic de stupéfiants. En 1998, il prend six ans pour le même motif.

Avec 28 mentions sur son casier judiciaire, le second prévenu semble avoir joué le rôle de simple chauffeur. « Il me donnait un gramme d'héroïne pour que je le conduise en Espagne. Moi, à la base, je suis un voleur, je n'ai pas besoin de la drogue pour faire de l'argent. J'ai été baladé là-dedans. J'ai fait le pigeon. » L'homme, âgé de 43 ans, venait de passer 47 mois en prison. Tout juste trois mois après, il se retrouve déjà derrière les barreaux pour 18 nouveaux mois. L'autre individu écope, lui, de quatre ans d'emprisonnement.

Karen Bertail

DU 9 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2019

WEEK-END EXCEPTIONNEL VENDREDI ET SAMEDI

-50%*
* sur produits signalés en magasin

Les Soldes

Capital
MAGASIN
ENSEIGNES
2019

MAISON de la LITERIE®

Mérignac
Av. J.-Perrin - Le Village du Meuble

Bègles
C.C. d'Arcins - Les Arches de l'Estey

La Teste-de-Buch
C.C. Leclerc - Les Océanides - A côté d'Allinéa

Bordeaux-Lac
Zone Aliénor d'Aquitaine

Trélassac
C.C. La Feuilleraie - A côté de Leclerc

Saint-Paul-Lès-Dax
C.C. Grand Mail - Bd de Saint-Vincent-de-Paul